

FONDATION TREMBLANT

ÉTATS FINANCIERS

30 SEPTEMBRE 2022

FONDATION TREMBLANT
ÉTATS FINANCIERS
30 SEPTEMBRE 2022

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Résultats	7
Évolution des actifs nets	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 16
Renseignements complémentaires	17



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
FONDATION TREMBLANT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FONDATION TREMBLANT (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 septembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons reçus, de l'actif à court terme présenté dans les états de la situation financière aux 30 septembre 2022 et 2021, des produits des dons et de l'excédent des produits sur les charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et 2021, de l'actif net non affecté, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présenté dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et 2021 et de l'excédent des produits sur les charges présenté dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et 2021.



Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 30 septembre 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en date du 17 décembre 2021.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lévesque CPA Mont-Tremblant inc.¹

Mont-Tremblant
Le 13 janvier 2023

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A121002

FONDATION TREMBLANT**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2022****7**

	2022	2021
PRODUITS		
Dons (note 6)	446 765 \$	512 852 \$
Encan	72 212	77 951
Intérêts	20 003	19 220
	538 980	610 023
CHARGES		
Dons aux organismes	449 146	548 644
Consultant	45 783	42 361
Coûts directs liés à l'encan (annexe A)	17 538	15 655
Publicité et promotions	5 625	4 323
Frais de déplacement	2 550	1 572
Assurances	2 111	1 705
Frais de bureau	1 271	1 011
Frais de représentation	868	253
Intérêts et frais bancaires	106	120
Taxes et permis	36	36
	525 034	615 680
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	13 946	(5 657)
AUTRES PRODUITS		
Remboursement de taxes d'exercices antérieurs	5 012	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	18 958 \$	(5 657) \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION TREMBLANT**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2022****8**

				2022	2021
	Affectés d'origine interne	Affectés d'origine externe	Non affectés	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	758 204 \$	100 000 \$	638 186 \$	1 496 390 \$	1 502 047 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	18 958	18 958	(5 657)
SOLDE À LA FIN	758 204 \$	100 000 \$	657 144 \$	1 515 348 \$	1 496 390 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION TREMBLANT**BILAN****30 SEPTEMBRE 2022****9**

	2022	2021
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	573 935 \$	489 922 \$
Débiteurs (note 3)	11 759	78 700
Frais payés d'avance	1 533	1 345
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	237 485	-
	824 712	569 967
Placements (note 4)	690 636	926 423
	1 515 348 \$	1 496 390 \$

ACTIFS NETS

Actifs nets affectés d'origine interne (note 5)	758 204 \$	758 204 \$
Actifs nets affectés d'origine externe (note 5)	100 000	100 000
Actifs nets non affectés	657 144	638 186
	1 515 348 \$	1 496 390 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,Marie-Josée Leroux, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION TREMBLANT**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2022****10**

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	18 958 \$	(5 657) \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	66 941	(61 246)
Frais payés d'avance	(188)	(502)
	85 711	(67 405)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 698)	77 828
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	84 013	10 423
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	489 922	479 499
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	573 935 \$	489 922 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION TREMBLANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2022

11

1. STATUT ET OBJECTIFS

La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué le 24 janvier 1997 selon la Partie III de la loi sur les compagnies du Québec.

La mission de la Fondation est de venir en aide aux jeunes défavorisés du territoire de la MRC des Laurentides pour faire en sorte qu'ils aient une meilleure qualité de vie et qu'ils puissent se développer sur le plan sportif, culturel et artistique.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation portent sur la dépréciation des actifs financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des sommes à recevoir.

FONDATION TREMBLANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2022

12

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

COMPTABILISATION DES APPORTS

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

SERVICES REÇUS À TITRE DE BÉNÉVOLE

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un grand nombre d'heures. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers.

BIENS REÇUS À TITRE GRATUIT

La Fondation tient annuellement un encan lors duquel elle vend des biens et services qui lui ont été donnés gratuitement. En raison de la complexité inhérente à la détermination de la valeur de ces biens et services reçus à titre gratuit, la valeur de ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

FONDATION TREMBLANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2022

13

3. DÉBITEURS

	2022	2021
Dons à recevoir	- \$	66 000 \$
Sommes à recevoir de l'État	5 178	5 607
Intérêts à recevoir	6 581	7 093
	11 759 \$	78 700 \$

4. PLACEMENTS

	2022	2021
Épargne à terme de la Caisse Desjardins, portant intérêts au taux de 0,60 %, échéant en juin 2024.	101 100 \$	100 000 \$
Épargne à terme de la Caisse Desjardins, portant intérêts au taux de 1,10 %, échéant en juin 2026.	100 401	99 803
Certificat de placement garanti de Home Trust Company, portant intérêts au taux de 2,35 %, échéant le 19 juin 2023.	50 000	50 000
Certificat de placement garanti de Banque Home Equity, portant intérêts au taux de 2.35 %, échéant le 19 juin 2024.	50 000	50 000
Certificat de placement garanti de Banque Home, intérêts au taux de 2,31 %, échéant le 25 octobre 2022.	100 000	100 000
Certificat de placement garanti de Home Trust Company, portant intérêts au taux de 2,32 %, échéant le 25 octobre 2022.	50 000	50 000
Certificat de placement garanti de la Banque Laurentienne, portant intérêts au taux de 2,27 %, échéant le 25 octobre 2022.	37 485	37 485
Certificat de placement garanti de la Banque Canadienne Tire, portant intérêts au taux de 1,40 %, échéant le 9 février 2026.	100 000	100 000
Solde à reporter	588 986	587 288

FONDATION TREMBLANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2022

14

4. PLACEMENTS (suite)

	2022	2021
Solde reporté	588 986	587 288
Certificat de placement garanti de la Trust La Laurentienne, portant intérêts au taux de 0,85 %, échéant le 9 février 2024.	67 135	67 135
Certificat de placement garanti de B2B, portant intérêts au taux de 1,45 %, échéant le 6 août 2024.	100 000	100 000
Certificat de placement garanti de la Banque Canadienne Western, portant intérêts au taux de 1,57 %, échéant le 6 août 2024.	100 000	100 000
Certificat de placement garanti de la Banque Laurentienne, portant intérêts au taux de 1,45 %, échéant le 6 août 2024.	40 000	40 000
Certificat de placement garanti de la Trust La Laurentienne, portant intérêts au taux de 1,45 %, échéant le 6 août 2024.	32 000	32 000
	928 121	926 423
Placements réalisables au cours du prochain exercice	237 485	-
	690 636 \$	926 423 \$

5. ACTIF NET AFFECTÉ EN DOTATION

L'actif net reçu à titre de dotation est grevé d'affectations d'origine externe en vertu desquelles les ressources doivent être conservées en permanence et d'affectations d'origine interne en vertu desquelles les ressources ne peuvent être utilisées sans le consentement préalable du conseil d'administration. La Fondation s'est conformé à ces exigences. Les revenus de placements provenant de ces ressources ne son pas affectés.

FONDATION TREMBLANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2022

15

6. REVENUS PROVENANT DE DON

	2022	2021
Fondation 24H Tremblant	400 000 \$	389 000 \$
Encan	39 890	55 481
Autres dons	6 875	68 371
	446 765 \$	512 852 \$

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fondation est exposée au 30 septembre 2022 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la Fondation l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

8. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 30 novembre 2022, la Fondation a reçu un don additionnel de 85 000 \$ de la part de la Fondation 24h Tremblant relativement à l'édition 2021 du 24h Tremblant.

Le 23 novembre 2022, la Fondation a encaissé un montant de 187 485 \$ provenant des placements venant à échéance le 25 octobre 2022, afin de pourvoir aux dons octroyés pour son prochain exercice.

FONDATION TREMBLANT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2022

16

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

FONDATION TREMBLANT
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2022

	2022	2021
ANNEXE A		
COÛTS DIRECTS LIÉS À L'ENCAN		
Honoraires de coordination	12 178 \$	13 595 \$
Frais de fonctionnement	5 360	2 060
	17 538 \$	15 655 \$